

APPEL À  
CANDIDATURE:

PRIX DAUPHINE

POUR L'ART CONTEMPORAIN

DATE LIMITE  
D'ENVOI DES  
DOSSIERS

6 FÉV 2015

# PRIX DAUPHINE POUR L'ART CONTEMPORAIN

## **Deuxième édition du Prix Dauphine pour l'art contemporain**

L'Université Paris-Dauphine est un établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans les sciences de l'organisation et de la décision depuis 1968.

Soutenu par l'Université, le Prix Dauphine pour l'art contemporain est une initiative étudiante qui a été créé en 2014 pour promouvoir le travail créatif des étudiants en école d'art et des jeunes artistes de moins de 30 ans. Il est organisé dans le cadre des Dauphine Art Days qui constituent un événement culturel et artistique majeur au sein de l'Université Paris-Dauphine.

La première édition autour de la thématique de « La frontière » a rencontré une grande adhésion des artistes participants comme du public. L'édition 2015 du prix Dauphine pour l'art contemporain invite les jeunes artistes à présenter ou à produire une œuvre sur le thème « Métamorphoses ».

Un jury composé d'acteurs majeurs du monde de l'art sélectionnera une quinzaine d'artistes. Une exposition d'une semaine au sein de l'Université Paris-Dauphine présentera les œuvres des artistes sélectionnés. Il sera également proposé aux artistes lauréats de présenter leurs travaux dans un second lieu d'exposition.

## **Métamorphoses, la thématique 2015**

Cette thématique, qui prend ses racines dans la religion et la mythologie, s'est ensuite élargie aux domaines du fantastique et du surnaturel. Elle ouvre sur un imaginaire riche en interprétations : métamorphoses physiques, métamorphoses à caractère psychologique, métamorphoses par les mots (morphing) ou l'image (jeux visuels), métamorphoses de la matière, métamorphoses initiatiques, etc. Les jeunes artistes sont invités à laisser libre cours à leur interprétation, leur style et leur sensibilité.

## **Les prix**

Deux prix seront attribués par le jury : le grand prix du jury est doté de 1 000 euros et la mention spéciale du jury de 400 euros. Les visiteurs de l'exposition choisiront un lauréat, par vote, auquel ils remettront une dotation de 300 euros. Les trois lauréats bénéficieront d'une deuxième exposition à l'occasion de laquelle ils pourront présenter d'autres de leurs œuvres (nombre à définir par les organisateurs).

## **Le cahier des charges**

Le Prix Dauphine pour l'art contemporain s'adresse à tous les étudiants et artistes plasticiens de moins de 30 ans sans distinction quant à leur nationalité ou à leur pratique (photographie, peinture, installation, vidéo etc.).

L'œuvre présentée peut être une œuvre déjà existante ou spécialement créée pour le Prix Dauphine pour l'art contemporain. Elle ne doit pas dépasser 1,80 mètres de hauteur pour des raisons d'espace.

Les artistes sélectionnés par le jury s'engagent à acheminer leur œuvre au sein de l'Université Paris-Dauphine, le samedi 21 mars 2015, en vue de l'exposition qui se déroulera du lundi 23 au vendredi 27 mars 2015. De même, ils s'engagent à récupérer leur œuvre à la fin de l'exposition.

Les artistes lauréats s'engagent également à prendre en charge le transport de leur(s) œuvre(s) jusqu'au second lieu d'exposition.

## **Dossier de participation**

Pour participer, les candidats devront déposer un dossier de participation qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée
- la note d'intention accompagnée de tout(s) document(s) (croquis, image...) que le candidat juge nécessaire à la compréhension et l'appréciation de son œuvre
- un curriculum vitae
- un portfolio présentant quelques travaux afin de permettre au jury de se faire une idée plus précise de la pratique du candidat
- les mentions légales

Ce dossier devra se présenter sous la forme d'un document (en couleur), saisi informatiquement, au format A4, 15 pages maximum au format PDF.

Les dossiers des candidats devront être retournés au plus tard par email le **vendredi 6 février 2015** à l'adresse suivante : [prixdauphinoisartcontemporain@gmail.com](mailto:prixdauphinoisartcontemporain@gmail.com)

## **Calendrier**

- Vendredi 6 février 2015 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- Vendredi 27 février 2015 : annonce des nominés
- Samedi 21 mars 2015 : livraison impérative des œuvres définitives à l'Université Paris-Dauphine pour le montage de l'exposition
- Lundi 23 mars 2015 : vernissage à l'Université Paris-Dauphine et remise des prix

## **Informations complémentaires**

[prixdauphinoisartcontemporain@gmail.com](mailto:prixdauphinoisartcontemporain@gmail.com)

## I. Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Photo

Code postal :

Ville :

Pays :

Mail :

Numéro de téléphone mobile :

Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

### Votre parcours

Etablissement	Diplôme	Spécialisation	Période d'études

Vous avez une formation autodidacte ? Expliquez-nous votre parcours.

## II. Note d'intention

En quelques lignes, présentez votre œuvre ou votre projet et expliquez ses liens avec le thème « Métamorphoses »

### **III. Droits et Garanties**

Les candidats et artistes sélectionnés déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Dauphine pour l'art contemporain. Ils garantissent l'équipe organisatrice des Dauphine Art Days contre tous recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque par toute personne, ayant participé ou non à la production de l'œuvre, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature qu'il soit sur cette œuvre.

### **IV. Autorisation d'exploitation**

Les noms et photographies des artistes dont les œuvres seront retenues par le jury pourront être utilisés sur les supports de communication des Dauphine Art Days. Dans le cadre de sa participation au Prix Dauphine pour l'art contemporain, l'artiste autorise son exposition à l'Université Paris-Dauphine et dans un second lieu d'exposition à définir par les organisateurs. Il cède, par ailleurs, les droits photographiques sur son œuvre dans le cadre de l'exposition et de la communication autour de la manifestation des Dauphine Art Days.

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days s'engage à ne recourir à aucune distribution, circulation ou affichage de supports promotionnels autour des participants et de leur(s) œuvre(s) en dehors de la production et du déroulement des Dauphine Art Days, du Prix Dauphine pour l'art contemporain et de tout événement qui y est directement lié.

### **V. Annulation et modification**

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Prix Dauphine pour l'art contemporain si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

### **VI. Dégradation**

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days ne pourra pas être tenue responsable de toute dégradation éventuelle et fortuite des œuvres.

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes III, IV, V et VI.

Date :

Signature :

